

Bulletin d'informations : juin 2023

# Mérignac

*Iris des marais, Pimperade*

**Mairie de Mérignac**

7, route de la Mairie

17210 Mérignac

05 46 70 62 70

[mairie.merignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.merignac@wanadoo.fr)

<http://merignac17.fr>

**Horaires d'ouverture :**

- Mardi de 9h15 à 12h30

- Vendredi de 13h30 à 16h30



## .Mot du maire

Les beaux jours arrivent.

Alors qu'en hiver, à 18h c'est le soir. Désormais, c'est le milieu de l'après-midi. Le soleil nous réjouit ; nous sommes donc plus heureux en cette saison.

Suite aux délibérations en réunions de conseil, plusieurs actions sont prévues :

- goudronner le Chemin des Baladins, rempierrer les chemins de la Palombière et des Forges ;
- acheter un copieur couleur et scan A3 pour l'urbanisme ;
- acheter un défibrillateur qui sera sous le préau de la salle des fêtes. Une formation est prévue pour son utilisation, même si cela reste simple, car tout est écrit sur l'appareil.

La fête des voisins aura lieu le vendredi 9 juin à 19h30 à la salle des fêtes. Pensez à apporter vos couverts et quelque chose à partager.

Par ailleurs, la fibre s'installe de maison en maison, pour couvrir enfin notre territoire.

Bientôt les vacances, le conseil et moi, nous vous souhaitons un bon été et de profiter d'agréables journées.

Amicalement Philippe Mennequerre

## .Modification du Conseil Municipal

Deux conseillers municipaux ont démissionné. Le Conseil Municipal a procédé à de nouvelles élections pour les fonctions d'adjoints :

1<sup>ère</sup> adjointe : Line DUSSAULD

2<sup>ème</sup> adjoint : Yannick GARDRAT

## .Derniers conseils municipaux

Les comptes-rendus sont affichés en mairie, vous pouvez également les retrouver sur le site

Internet : <http://merignac17.fr>

# Le budget de la commune réalisé en 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réalisées	2022	Recettes réalisées	2022
Charges à caractère général	33 394,93 €	Produit des services (EDF)	221,00 €
Charges de personnel	45 197,14 €	Impôts et taxes	107 726,56 €
Autres charges de gestion courante	39 951,92 €	Dotations et participations	66 051,47 €
		Locations logements et salle des fêtes	18 666,12 €
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>118 543,99 €</b>	Remboursement charges personnel	462,76 €
Reversements sur impôts et taxes	11 442,00 €	Intérêt sur part sociale	1,89 €
		Produit exceptionnel	2,00 €
		<b>Sous-total recettes</b>	<b>193 131,80 €</b>
		Report excédent années antérieures	216 255,57 €
<b>Total dépenses</b>	<b>129 985,99 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>409 387,37 €</b>
		<b>Résultat Dépenses-Recettes</b>	<b>279 401,38 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réalisées	2022	Recettes réalisées	2022
Voirie travaux Carrefour	22 275,23 €	Report excédent années antérieures	47 231,18 €
Chemin blanc	26 796,00 €	Excédent capitalisé	16 568,82 €
Chemin des Baladins	3 697,20 €		
Ouverture logement	2 604,00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>55 372,43 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>63 800,00 €</b>
		<b>Résultat = Excédent</b>	<b>8 427,57 €</b>

**Taxes communales : une baisse de 10 % a été votée en conseil municipal.**

	Taux de 2022	Taux de 2023
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	34,02 %	30,62 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	60,25 %	54,23 %
Taxe d'habitation (TH)	16,92 %	15,23 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,02 %	17,12 %

# .Élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)

**Actuellement**, notre commune dispose d'une **carte communale** datant de 2009.

Il apparaît nécessaire de mettre notre document d'urbanisme en conformité avec les évolutions réglementaires et avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Haute-Saintonge.

Après avoir délibéré, le conseil a décidé d'adhérer au groupement de commandes, initié par la CDCHS, pour l'élaboration du PLU. Ce groupement permet de mutualiser les procédures de passation de marché et d'obtenir des tarifs préférentiels.

**L'élaboration du PLU va se dérouler sur 2-3 années.** Durant cette période, les habitants pourront noter **leurs observations dans un registre** (cahier disponible en mairie). Une réunion d'information sera programmée.

## .Cimetière

Dans le précédent bulletin municipal, nous demandions aux familles de **déposer les plaques, les pots et les jardinières sur les tombes**, afin de libérer les allées, pour faciliter l'entretien et éviter la casse. Cette demande a été prise en compte.

**Les agents communaux tenaient à vous remercier pour votre aide.**

*Installation de nouvelles bordures  
au jardin des souvenirs.*



## .État civil

### Décès

Le 4 mars 2023,  
Henriette REDHEUIL,  
94 ans,  
19, Route de la Mairie.

# Association de chasse : ACCA de Mérignac

L'ACCA a organisée son **repas de chasse** le dimanche 21 mai à la salle des fêtes.



**Président : Jean-Pierre VIAUD 06 45 10 48 82**

## .L'entraide

Organise :

Dimanche 11 juin :  
Brocante – vide-grenier  
à Mérignac

**Contacts : Angeline : 06 37 35 41 76 et Mireille : 06 50 06 08 63**

## Carte des Antilles

Des cartes pour l'accès aux Antilles de Jonzac sont **disponibles en mairie**.  
**Elles sont gratuites ! Vous devez prévoir une photo d'identité par carte.**

Avec la **carte jeune**, l'entrée au Lagon est gratuite jusqu'à 16 ans.

Avec la **carte résident**, pour les adultes, vous bénéficiez de tarifs préférentiels aux Antilles de Jonzac et à Mysterra (Montendre).

Elles sont personnelles et délivrées uniquement aux habitants de la CDCHS. La mairie de Mérignac fournit uniquement les cartes pour ses habitants.





# .Vins et champagnes de producteurs

**M. Philippe PROUTEAU** organise une fois par an la venue de viticulteurs à Mérignac. Cette année, cette dégustation a eu lieu le vendredi 21 avril, à la salle des fêtes.



*REY Vincent*  
*propriétaire récoltant dans le Beaujolais*



*Champagne Moyat-Jaury Guilbaud*  
*propriétaire récoltant en Champagne*

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter leur dépositaire, **Philippe PROUTEAU** au : **06 65 14 58 66 / 05 46 70 60 13** ou par mail **phprouteau@orange.fr**

## Les Idylettes

ON DÎNE. ON BRUNCH. ON CHINE

De mai à septembre,  
du mercredi au dimanche - le soir

Les Idylettes  
17210 MERIGNAC  
Tel : 06 08 07 04 07



## Rando-découverte de la vallée de la Seugne

Organisée par L'écho des collines et des vallées, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne. Boucles au choix de 4,4 km ou 1,5 km entre rivière et coteau forestier.

Focus sur la faune et la flore de la zone Natura 2000.

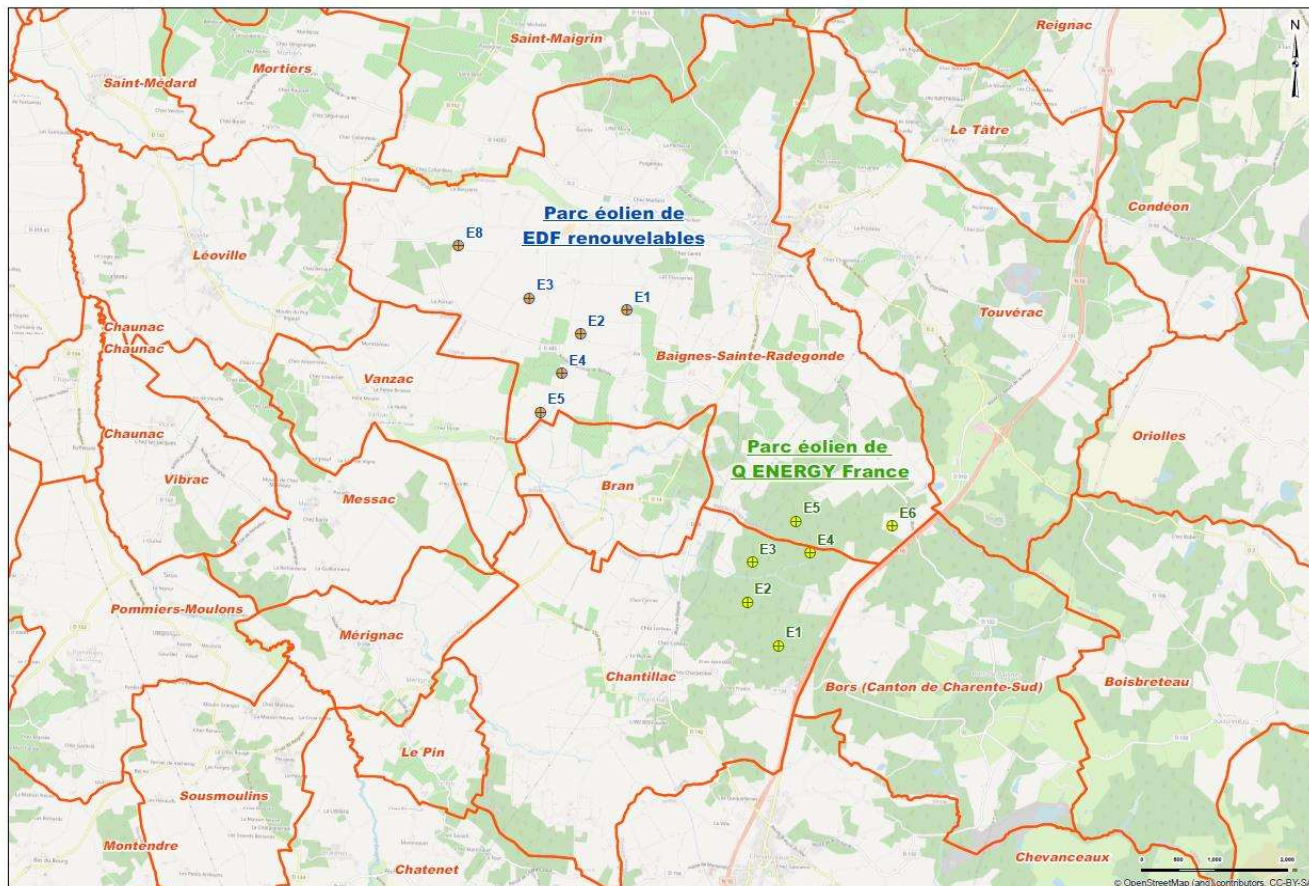
**Samedi 3 juin 2023 – de 14h30 à 18h00 - Départ à la salle des fêtes de Sousmoulins**

Prévoir des chaussures de marche adaptées, jumelles et vêtements de pluie

# Parcs éoliens autour de Mérignac

## Parcs éoliens de Baignes-Sainte-Radegonde et Chantillac

Les 2 parcs éoliens de Baignes vont entrer en **phase de construction** d'ici l'été : 12 éoliennes.



Source : Mairie de Baignes

## Parc éolien de Messac (4 éoliennes) : il est encore temps de s'exprimer.

L'enquête publique est en cours actuellement et **jusqu'au mardi 6 juin inclus**. Tous les habitants des communes concernées **dont les Mérignacais** sont invités à donner leur avis.

Les observations pourront être adressées :

- **par écrit** au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Messac – Le Bourg, 17130 MESSAC. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
- **par messagerie** à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)
- **sur le registre d'enquête dématérialisé** suivant : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-messac>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la **mairie de Messac**, pour recevoir ses observations orales ou écrites, **le mardi 6 juin de 14h à 17h**.

L'avis d'enquête publique complet est affiché en mairie.



Cette enquête publique vient en complément de la première enquête publique réalisée en 2018. Elle porte sur le dossier de **demande de dérogation « espèces et habitats protégés »** et sur **les éléments complémentaires à l'étude d'impact** présentés par la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC.

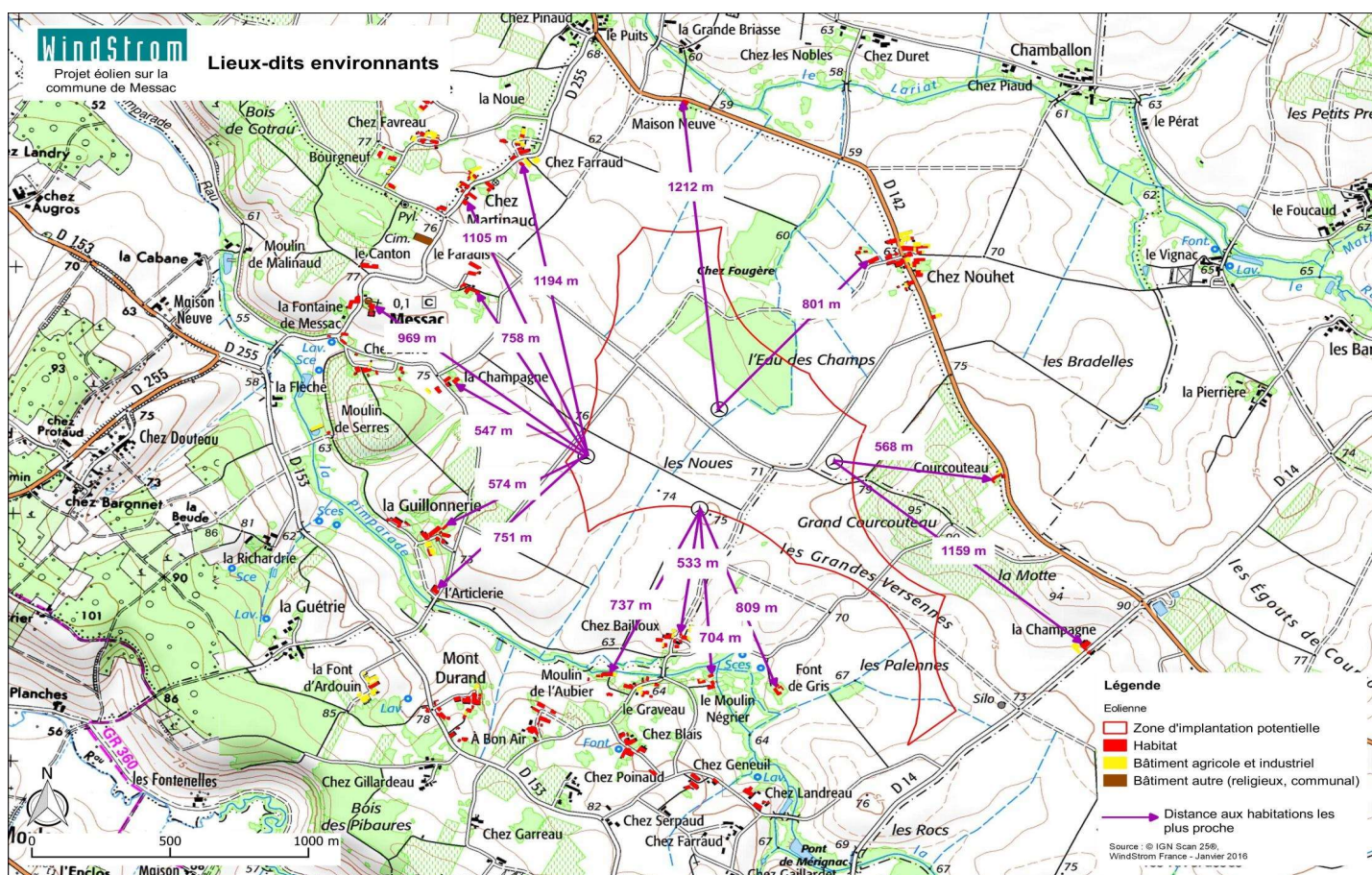
### Les avis du conseil municipal de Mérignac depuis le début du projet.

**2015 : avis défavorable** à l'installation d'une éolienne à Mérignac et de cinq éoliennes à Messac ;

**2018 : avis défavorable** à l'installation de 4 éoliennes à Messac ;

**2023 : avis défavorable** à l'obtention par la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC d'une dérogation « espèces et habitats protégés » et d'une autorisation environnementale, en vue d'installer des éoliennes.

### Implantation du projet éolien sur la commune de Messac



Source : Dossier « Résumé non technique de l'étude de dangers »

Pour en savoir plus, les dossiers soumis à l'enquête publique sont mis à disposition du public :

- en version papier à la mairie de Messac, consultables le mardi 6 juin de 14h à 17h.

- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public" et sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registrenumerique.fr/parc-eolien-messac>